

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DFCPAJI20240160** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **27/06/2024**

Objet : **Marchés n°24.044 à 24.055 Centre social des Trois quartiers - Construction d'une extension, réhabilitaiton et démolition d'une partie de l'existant - Conclusion**

Nature : **Contrats et conventions**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **28/06/2024** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **L2122_Attribution.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20240627-DFCPAJI20240160-CC**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **28/06/2024**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_2024_0160

Objet : Marchés n°24.044 à 24.055
Centre social des Trois quartiers –
Construction d'une extension,
réhabilitation et démolition d'une partie
de l'existant - Conclusion

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 5 juin 2024 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'une procédure adaptée a été lancée le 17 avril 2024 en vue de la construction d'une extension, de la réhabilitation et la démolition d'une partie du Centre social des Trois quartiers ;

Considérant le résultat de l'analyse des offres désignant les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères d'analyse définis dans le règlement de la consultation ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure les marchés n°24.044 à 24.055 avec les sociétés suivantes :

N°	Lot	Société	Montant en € HT
1	Démolitions – VRD – Gros œuvre	DECOTTEGNE	617 328,50 €
2	Charpente – Ossature Bois	AMBOIS	195 000,00 €
3	Couverture – Tuiles – Etanchéité	ATZ	166 929,25 €
5	Cloisons Plâtrerie Isolation	AVENIR DECO	162 746,92 €
6	Menuiseries Intérieures	SDI	172 000,00 €
7	Serrurerie	ENTREPRISE PILLE	14 000,00 €

8	Electricité	AJ ELEC	113 167,05 €
9	Chauffage – Ventilation – Plomberie	BMI	256 276,01 €
10	Sol souple – Peinture	PIQUE ET FILS – GILMANT CONSTRUCTION	91 000,00 €
11	Sols durs – Faïence	DECOTTEGNE	23 912,50 €
12	Ascenseur	ORONA	22 500,00 €

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

27 JUIN 2024

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



Accusé réception en Préfecture le :
Publié sur le site de la Ville le :